

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05497 Numéro SIREN : 840 054 910 Nom ou dénomination : 3Y TRANSPORT
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2021 sous le numéro de dépôt 40633

Désignation de l'entreprise **3Y TRANSPORT** Néant ☐

Adresse de l'entreprise **7 Rue François Martin 93140 BONDY**

SIRET **8 4 0 0 5 4 9 1 0 0 0 0 1 2** **17 NOV. 2021**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

		Exercice N clos le		
		31 12 2020		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	
		1	2	
		Net		
		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012	
	Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *	028	030	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Autres * (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	098	
Total général (I + II)		110	112	
		45 680	5 577	
			40 103	
PASSIF		Exercice N NET		
		1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132	
	Report à nouveau	134	17 611	
	Résultat de l'exercice	136	10 223	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	29 834	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 587	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	7) 172	
	Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	10 269		
Total général (I + II + III)		180	40 103	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **3X TRANSPORT**

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		5 806	7 445
	Immobilisations financières		850	850
	Total I		6 656	8 295
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production		
		Marchandises		
	Avances et acomptes versés sur commandes		180	116
	Créances	Clients et comptes rattachés	911	
		Autres	14 232	7 436
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		18 124	14 214
	Charges constatées d'avance			
	Total II		33 448	21 767
Total général (I + II)			40 103	30 061
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		2 000	2 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		17 611	
	Résultat de l'exercice		10 223	17 611
	Provisions réglementées			
	Total I		29 834	19 611
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		9 587	7 280
	Autres dettes		683	3 170
	Produits constatés d'avance			
	Total III		10 269	10 450
Total général (I + II + III)			40 103	30 061

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU										31 TRANSPORT		Néant ☐	
1		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Régularisation légale			
ACTIF IMMOBILISÉ															
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406						
		Autres	410		412		414		416						
Terrains			420		422		424		426						
Constructions			430		432		434		436						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446						
Installations générales, agencements, aménagements divers			450		452		454		456						
Matériel de transport			460		462		464		466		10 833				
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		549				
Immobilisations financières			480		482		484		486		850				
TOTAL			490		492		494		496		12 233				
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Dotation aux amortissements et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506					
Terrains				510		512		514		516					
Constructions				520		522		524		526					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				530		532		534		536					
Installations générales, agencements, aménagements divers				540		542		544		546					
Matériel de transport				550		552		554		556		5 555			
Autres immobilisations corporelles				560		562		564		566		22			
TOTAL				570		572		574		576		5 577			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				1		2		3		4		5			
Nature des immobilisations cédées, vitées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé															
Immobilisations				6		7		8		9		10			
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
Total		578		582		584		586		588		589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		582		584		586		588		589			
TOTAL				594		596		598		600		601			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFP N° 2033-D-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise 3Y TRANSPORT			Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		618
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Immobilisations incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI			995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)			996
Déficits imputés			983					
Déficits reportables			984					
Déficits de l'exercice			860	12 007				
Total des déficits restant à reporter			870	12 007				
IV DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325		361
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	2 252	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 977	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**3Y TRANSPORT
CHEZ MR YAKOUTI
7 RUE FRANCOIS MARTIN
93140 BONDY
840 054 910 RCS BOBIGNY**

**PROCES VERBAL
DE DECISION UNIQUE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021**

Le soussigné,

- **Monsieur Hicham YAKOUTI,
Né le 05/11/1972 à CASA BLANCA (99),
Domicilié au 7, rue François Martin 93140 BONDY**

**Agissant en qualité d'associé fondateur unique de «3Y TRANSPORT», société par actions simplifiée de forme unipersonnelle,
Au capital de 2000 euros,
Dont le siège social est fixé au 7, rue François Martin 93140 BONDY,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés De Bobigny sous le numéro 840 054 910
Soumise par option à l'impôt sur les sociétés.**

A pris, conformément aux dispositions statutaires, la présente décision ordinaire selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Rapport de gestion sur la situation de la société et sur son activité durant l'exercice clos le 31/12/2020;**
- 2. Examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe dudit exercice ;**
- 3. Approbation des comptes annuels de l'exercice et affectation des résultats ;**
- 4. Quitus à la gérance.**

Lecture est donnée du rapport de gestion.

**3Y TRANSPORT
CHEZ MR YAKOUTI
7 RUE FRANCOIS MARTIN
93140 BONDY
840 054 910 RCS BOBIGNY**

**PROCES VERBAL
DE DECISION UNIQUE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021**

Les résolutions suivantes sont prises :

RESOLUTIONS :

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de 22 517 euros et une perte de 12007 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 font apparaître une perte de 12007 euros. Il décide de l'affecter au report à nouveau et de poursuivre l'activité.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne quitus entier et définitif à la Gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

En trois exemplaires originaux.

Hicham YAKOUTI
Associé

